



# Contrat de Sponsoring Panneaux Publicitaires Hockey

---

Entre :

LE ROYAL LEOPOLD CLUB, dont le siège est à 1180 Bruxelles, Avenue Adolphe Dupuich, 42 représentée par Monsieur Bruno Roques, directeur

Ci-après dénommé « Le Club »

Et :

La société....., inscrite au Registre de commerce de Bruxelles sous le n°..... dont le siège social est établi à ..... ,  
ici représentée par .....

Ci-dessous dénommé "Le Sponsor"

## Il est convenu et accepté ce qui suit :

1. Le Club donne en location au Sponsor.....mètres d'espace publicitaire autour du terrain de hockey synthétique sis en ses installations à 1180 Uccle, avenue Dupuich 42.
2. Cette location est convenue pour un terme de .....années, prenant cours le ..... et se terminant le .....  
Elle sera reconduite pour des termes successifs d'un an à défaut d'avoir été dénoncée par lettre recommandée trois mois avant l'expiration de chaque terme.
3. Le loyer est fixé à .....€ HTVA par an (1'000 € par 3 mètres).
4. Le paiement des loyers se fera au compte BE14 1916 1843 5283, endéans les 30 jours.
5. Les frais techniques de ces panneaux sont à charge du Sponsor (+ /- 200 €).
6. En cas de litige, seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents.

Fait en double exemplaires à Bruxelles, le .....

Signature du Sponsor,  
Précédée de la mention « *Lu et approuvé* »

Pour le Royal Léopold Club,